Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_10-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	37
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/02/2026

L'an 2026, le 29 janvier à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 janvier 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Stéphane NOURRY, Catherine PAROUX, Annabelle QUENTEL, Benoit VIART.

Remplacement : Pierre SORAIS par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Nancy BOURIANNE pouvoir à Catherine PAROUX, Isabelle CLEMENT-VITORIA pouvoir à Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD pouvoir à Odile DELAHAIS, Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER.

Absent(s) excusé(s) : Nancy BOURIANNE, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Stephan DUPE.

Absent(s) : David BUISSET, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Marcel PIOT, Arnaud RIVIERE, Marie-Paule ROZE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CAKAIN

N° 2026-01-DELA-010 : Adhésion à la centrale d'achats de Manche Numérique

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_10-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la convention de partenariat conclue avec Mégalis Bretagne relative à l'accès à son bouquet de services ;

2. Contexte :

La Communauté de communes Bretagne romantique a conclu en 2007, avec le syndicat mixte Megalis Bretagne, une convention d'accès à son bouquet de services. Ce dernier vient de signer une convention de partenariat avec la centrale d'achats du syndicat mixte Manche Numérique. Cette centrale propose à ses adhérents, et partenaires signataires des conventions de partenariat, des produits et services à tarifs préférentiels, grâce à des marchés mutualisés.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Megalis Bretagne, la Communauté de commune Bretagne romantique peut accéder, au titre du bouquet de services de Megalis Bretagne, à l'ensemble du catalogue de la centrale d'achats Manche Numérique sous condition de la signature d'une convention d'accès jointe en annexe.

Le catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir du matériel informatique (y compris pour les écoles), du matériel adapté (souris, claviers…), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (…).

3. Description du projet :

La Communauté de communes Bretagne romantique ayant besoin d'acquérir du matériel numérique, comme des ordinateurs, des écrans et téléphones reconditionnés, souhaite bénéficier de ce service et doit donc à ce titre signer la convention d'accès proposée par Mégalis Bretagne jointe en annexe.
La convention, d'une durée d'un an renouvelable tacitement, est conclue à titre gratuit.

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** le contenu de la convention d'accès à la centrale d'achats de Manche Numérique proposée par Mégalis Bretagne ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse CAKAIN
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé